

LA CRISE MISTÉRIEUSE EN BELGIQUE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il faut à la Belgique un gouvernement fort et national, mais respectant les idées et les tendances des deux races qui composent la Belgique. Flamands et Wallons doivent jouir du même respect, de la même liberté et des mêmes prérogatives. Ils doivent, les uns et les autres, se sentir à l'aise dans la mère patrie.

Le député catholique de l'autonomie culturelle, telle que lui et ses amis la conçoivent, n'implique en rien la division du pays, mais la mise sur un même pied des deux cultures régionales.

« Nous ne voulons pas du fédéralisme, a-t-il précisé; ce serait une absurdité, comme la division politique du pays. »

M. Van Cauwelaert a fait remarquer ensuite que l'expression « autonomie culturelle » avait été employée, pour la première fois, par M. Paul-Emile Janson, ministre d'Etat, dans son rapport au roi.

M. Soudan est optimiste

A la fin de la matinée, M. Soudan a déclaré qu'il avait l'impression et qu'il gardait bon espoir. Il a remercié le docteur Martens démissionnaire, « cela arrangerait tout ».

Le sénateur socialiste a reçu dans l'après-midi M. Godding, sénateur libéral. La conversation a roulé sur la solution du cas Martens.

A 16 h. 40, M. Soudan s'est rendu au Palais, où il a exposé au souverain la marche des événements. Il a fait, après cette audience, une déclaration disant qu'il restait optimiste et qu'il espérait réussir jeudi soir ou vendredi matin.

« Je recherche, a-t-il ajouté, la collaboration libérale, et il reste peu de choses à mettre au point pour l'obtenir. Mon gouvernement sera national, avec les libéraux. En effet, l'évolution des événements permet, dans l'affaire Martens, d'espérer une solution capable de satisfaire les libéraux et les Flamands. »

« Je ne ferai appel, a-t-il ajouté, qu'à des hommes de valeur, pris soit au sein du Parlement, soit au dehors. »

Le nouveau gouvernement s'efforcera de comprimer les dépenses publiques et de rechercher l'équilibre du budget

M. Soudan a eu, dans la soirée, de nouvelles conversations avec M. A.-E. Janssen, ancien ministre des Finances, sur le programme financier du prochain gouvernement.

« Les libéraux, les socialistes et les démocrates chrétiens, a déclaré le futur chef du gouvernement, approuvent la politique envisagée. Tout en renonçant à la déflation, le gouvernement poursuivra une action tendant à gouverner les dépenses publiques, et susceptible de réaliser l'équilibre du budget, condition « sine qua non » de tout assainissement économique et financier. »

Pour réaliser ce programme, étant donnée la nécessité d'avoir une majorité parlementaire solide, un grand ministère devra être constitué.

M. Janssen, que l'on désigne déjà comme ministre des Finances de la nouvelle combinaison, a reconnu que les chiffres de M. Gutt étaient exacts, mais il n'a rien ajouté à cette remarque, ce qui fait croire que les comptes du budget de la Chambre, M. Gutt avait accompagné son exposé financier, ne lui paraissent pas aussi justifiés.

Soulignons que les questions financières demeurent toujours au premier plan des préoccupations et elles sont insolubles si la Belgique n'a un gouvernement solide et capable de trouver les milliards nécessaires immédiatement pour faire face au déficit laissé par la gestion de M. de Man.

« Le Standard », inspiré par M. Sap, qui fut ministre des Finances avant l'arrivée de M. Soudan, écrit avec énergie, avec clarté et sans équivoque, ce que nous perdons encore 20 ou 30 pour cent de tout ce que nous possédons, par une troisième dévaluation, plutôt que les 5 ou 6 pour cent dont il est à présent question.

Mais le ministre des Finances doit voir ailleurs aussi : les millions de I.T. N.R.; le cumul de pensions d'invalidité avec des traitements militaires ou de gros traitements de fonctionnaires; la vague des millions à la Santé publique; les gaspillages entraînés par tant de bâtiments scolaires superflus, en exécution de la loi Van der Poorter ».

Le Bloc catholique demeure silencieux

Beaucoup de catholiques se préoccupent du silence que garde le Bloc catholique, en face d'une situation aussi difficile. Le Bloc ne s'est encore prononcé ni sur l'autonomie culturelle flamande, ni sur le manifeste d'Anvers.

« La Libre Belgique » demande « si les dirigeants du Bloc catholique ne croient pas qu'il est plus que temps d'en saisir l'opinion catholique du pays tout entier. Celle-ci et le pays même doivent savoir où on veut les mener ».

Notons que, dans l'après-midi de mercredi, sous la présidence de MM. Verbril et Hoyola, président du directoire du Bloc catholique belge; MM. Sap et Janssen, anciens ministres des Finances; M. Van Overbergh, président de la droite du Sénat, les anciens ministres d'Aspremont-Lynden et Heyman, ainsi que M. Pauwels, président de la Confédération des syndicats chrétiens, ont examiné le programme d'action qui pourrait avoir l'adhésion de toute les tendances du parti, et qui amènerait le redressement de la situation économique et financière.

Les revendications flamandes doivent être satisfaites, affirme « De Standard »

Le manifeste flamand d'Anvers signé par des socialistes et des catholiques, dont M. Verbril, président de l'alle flamande du Bloc catholique, disait aux Wallons qu'ils n'avaient pas à s'occuper des revendications flamandes, puis qu'ils ne comprenaient pas.

« De Standard », organe de M. Sap, le leader catholique flamand, écrit à propos du prochain gouvernement : « Quant à la question flamande, c'est simple: pas l'ombre d'un soutien à un gouvernement qui refuserait de réaliser l'autonomie culturelle, c'est-à-dire la solution — pour employer sans peur le mot — des services administratifs communs à nos deux races. »

Une cycliste à la jambe écrasée par un camion, à Erquinghem-Lys

Mercredi, vers 18 h., Mlle Hélène Grutson, 29 ans, dont les parents sont cultivateurs à Fleurbaix, rentrait chez elle à bicyclette, quand elle fut renversée par un camion de la brasserie de Breuvart, conduit par M. Elie Havart, domicilié à Armentières.

Mlle Grutson a eu la jambe gauche écrasée par la roue arrière droite d'un véhicule. Elle a été transportée dans une clinique d'Armentières.

« La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par Maurice Goldbarrier, employé de banque à Nancy, condamné à mort pour la deuxième fois le 17 janvier par un conseil de guerre de Meuse pour avoir tué sa femme et son fils. »

Informations parlementaires

La commission du travail repousse la ratification du décret du 12 novembre 1938 relatif à la durée du travail

La Commission du travail de la Chambre a adopté le projet d'attribution aux ministres du Travail et de l'Agriculture, à l'occasion du 150^e anniversaire de la révolution de la Légion d'honneur, en faveur des vieux ouvriers, vieux employés, vieux artisans et vieux agriculteurs.

Elle a décidé à la majorité de repousser la ratification du décret-loi du 12 novembre 1938 relatif à la durée du travail et renvoyé à sa prochaine réunion l'examen de trois autres décrets-lois concernant la réglementation du travail.

Elle a en outre adopté les conclusions du rapport sur la création de conseils de prud'hommes dans tous les chefs-lieux de canton.

A la commission du commerce de la Chambre

La Commission du commerce de la Chambre a adopté les rapports sur les propositions tendant à proroger pour un an les dispositions réglementant la vente par camions bazar et interdisant l'ouverture de nouveaux magasins à prix réduits. Elle a ensuite approuvé un rapport de M. Peissel sur la proposition relative à la réglementation de la vente du pain.

Le 150^e anniversaire de la Révolution

La Commission de l'enseignement de la Chambre a approuvé le rapport sur le projet de commémoration nationale du 150^e anniversaire de la Révolution française.

Le rapporteur, M. Vaillant, a insisté sur les cérémonies officielles et les manifestations populaires qui se dérouleront, tant à Paris qu'en province.

Il a également insisté sur la nécessité de toute préférence d'écarter les manifestations de toute tendance partisane constituées une solennelle affirmation d'unité nationale.

La commission a ensuite adopté des rapports concernant la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales et le contingent spécial de la Légion d'honneur pour le 100^e anniversaire de la fondation de la société des gens de lettres.

A la commission des colonies de la Chambre

La commission des colonies de la Chambre a arrêté la liste des questions que les délégations seront chargées d'étudier au cours de leurs voyages d'enquête au Cameroun et à la côte française des Somalis.

Elle a également examiné l'application de la loi relative à la Martinique et à la Réunion des lois relatives aux prohibitions de mariage et aux actes de l'état civil à l'étranger.

Le prochain congrès eucharistique de Nice

Mgr Rémond, évêque de Nice, qui se trouve actuellement à Paris, s'est entretenu mercredi matin avec MM. Valière, président, et Janny Schmidt, rapporteur général de la Commission des finances de la Chambre, au sujet de la participation de la Chambre à la célébration de ce congrès eucharistique, qui doit avoir lieu à Nice en 1940.

Afin de faciliter le séjour des nombreux étrangers qui viendront à cette occasion sur la Côte d'Azur et dont le nombre pourrait, d'après les évaluations, s'élever à deux millions, le président a suggéré l'émission de bonds accordant un certain nombre de facilités touristiques et permettant de financer, sans le concours de l'Etat, l'organisation de cette grande manifestation religieuse.

Mgr Rémond, qui a reçu un accueil favorable de la part du président et du rapporteur général de la Commission des finances, doit avant de soumettre un projet définitif à l'agrément du gouvernement s'entretenir avec M. Joseph Calliaux et M. Abel Gardey, président et rapporteur général de la Commission sénatoriale des finances.

LE CRIME DE MARCK-EN-CALAISIS

La femme meurtrier, M^{lle} Valentin, qui avait été arrêtée sur dénonciation de son mari, est remise en liberté.

Comme nous le relations hier, la police de Calais, sur mandat télégraphique du Parquet de Mons (Belgique), avait procédé mardi après-midi à l'arrestation de la femme de Gaston Valentin, l'assassin du Beau-Marais, à Calais, sous l'inculpation de complicité d'assassinat.

M^{lle} Gaston Valentin a été amenée mercredi après-midi, à Boulogne-sur-Mer, pour être interrogée par l'un des membres du Parquet.

Or, le soir, à 18 h. 15, le Parquet de Mons téléphona au procureur de la République à Boulogne, pour l'informer qu'après un nouvel interrogatoire du criminel il renonçait à l'inculpation de M^{lle} Valentin. Celle-ci, libérée de quelques minutes plus tard, retourna aussitôt à Calais.

Depuis dix ans, M^{lle} Valentin n'habitait plus avec son mari et, de toute évidence, celui-ci l'avait dénoncée uniquement par vengeance.

En gare de Longueau, une locomotive heurte une caisse d'explosifs qui éclat

Cette caisse avait été abandonnée sur la voie par un piller de wagons.

Mercredi matin, en gare de Longueau, une locomotive en manœuvre a heurté une caisse déposée sur la voie et qui a fait explosion. Une certaine panique en est résultée, faisant croire à un attentat.

Il a été établi que cette caisse avait été abandonnée par un piller de wagons, qui croyait voler de l'alimentation et s'était emparé d'une caisse d'explosifs militaires.

La locomotive a été fortement endommagée.

Accusé du meurtre d'un agent à Grasse René Dourmann a été condamné aux travaux forcés perpétuels par la Cour d'assises des Alpes-Maritimes.

Mouvements d'idées

Les nouvelles équipes françaises (N.E.F.)

Les nouvelles équipes françaises (N.E.F.) sont un rassemblement nouveau, en dehors des contingences de gouvernement ou de parti politique, des hommes d'Etat, uniquement préoccupés de sauvegarder la dignité de la personne humaine dans une France revenue apte à jouer son rôle dans le monde.

Le programme de ce mouvement nouveau se trouve exposé dans un manifeste « aux hommes de notre esprit », programme suffisamment large pour recueillir l'adhésion de tous les Français, qui ne veulent et de bonne foi, désireux de contribuer au salut du pays; et néanmoins assez précis pour rendre impossible toute méprise quant à ses tendances, aussi bien d'ordre conservateur que d'ordre d'émancipation révolutionnaire.

En ce qui concerne la situation politique en Extrême-Orient, il a rappelé la démarche effectuée par l'ambassadeur de France à Tokio pour protester contre l'occupation de l'île d'Hainan.

Il a précisé l'état actuel des rapports franco-italiens.

Rappelant les déclarations de M. Neville Chamberlain à la Chambre des Communes et de Lord Halifax à la Chambre des lords, il a montré que jamais la solidarité franco-britannique ne s'était manifestée avec plus de force.

Le ministre des Affaires étrangères s'est ensuite étendu longuement sur les affaires d'Espagne et sur les conditions dans lesquelles le gouvernement de Burgos avait été reconnu « de jure » le nombre total des pays ayant procédé à cette reconnaissance est de ce jour de vingt-six.

M. Georges Bonnet a exposé à la Commission des Affaires étrangères qu'il avait eu lieu entre lui et le président Azana ainsi qu'avec M. Negrin et M. Del Vayo.

Il a donné lecture de la réponse faite par le général Franco au gouvernement britannique et au gouvernement français en ce qui concerne l'indépendance de l'Espagne et les mesures de représailles.

M. Georges Bonnet a marqué les heureux résultats de la mission confiée par M. Léon Bérard auprès du gouvernement de Burgos.

Les échanges de vues qui ont eu lieu dans une atmosphère de franchise cordiale ont permis aux deux gouvernements d'aboutir à un accord sur les questions qui les intéressent. Les deux gouvernements ont, en particulier, affirmé leur volonté commune d'établir entre eux des rapports amicaux et de bon voisinage.

Le ministre des Affaires étrangères a aussi marqué l'état satisfaisant des relations avec les autres puissances et notamment avec la Pologne.

M. G. Bonnet a répondu ensuite à diverses questions de MM. Péri, Bergey, de Kérillis, Bastid, de la Ferronnays, Yvon Delbos, Kléber, Bonte, Grumbach, P.-E. Flaudin, Ybarnegaray, Grenier, Bibié, Xavier Vallat.

Le ministre des Affaires étrangères a signalé en ce qui concerne l'île d'Hainan que nous avons envoyé sur les lieux un navire de guerre et que les Etats-Unis d'Amérique ont pris la même initiative.

M. Georges Bonnet a démenti de nouveau qu'aucune personnalité privée ait été chargée d'une mission quelconque à Berlin et à Rome.

Dans la nuit, la note suivante était communiquée à la presse :

« L'exposé que M. G. Bonnet a fait cet après-midi devant la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés, a été très fidèlement reproduit par le communiqué officiel publié à l'issue de l'audition du ministre des Affaires étrangères. »

LE MONDE DU TRAVAIL

Les règles des élections des délégués du personnel

Paris, 1^{er} mars. — M. Charles Pomaret, ministre du Travail, a présenté à la signature du président de la République un décret qui fixe, en application du décret-loi du 12 novembre 1938, les règles des élections des délégués du personnel.

Aux termes de ce décret, la liste électorale est dressée par le chef d'établissement. C'est ainsi que, pour assurer dans la plus stricte impartialité l'efficacité de ces élections, l'effectif des divers établissements concernant les candidats. Toutefois, il n'est pas besoin de faire acte de candidature pour être élu.

Les opérations de scrutin ont lieu dans l'établissement et, en principe, en dehors des heures de travail. Le scrutin pour l'élection du délégué suppléant est ouvert après la proclamation des résultats de l'élection du délégué titulaire.

La note est secret. Est élu le candidat qui a obtenu la majorité relative des voix. Le décret détermine enfin les conditions d'exercice du recours porté devant le juge de paix en cas de contestation relative à l'électorat ou à la répartition de l'élection.

Ces règles, qui s'inspirent, dans la plus large mesure de celles dégagées par la pratique des conventions collectives, favorisent l'expression libre et sincère de la volonté du personnel.

La réglementation des congrès payés dans les entreprises de spectacles

Le ministre du Travail communique ce qui suit :

M. Charles Pomaret, ministre du Travail, a fait signer lundi en Conseil des ministres un décret fixant les modalités d'application de la loi sur les congés payés, en ce qui concerne les entreprises de spectacles.

Ce personnel, appelé par la nature même de son métier, à changer fréquemment d'employeur en cours d'année, ne remplissant pas les conditions de la loi, les conditions de service dans le même établissement exigées pour avoir droit à congé. Pour remédier à cette situation, il est créé, conformément à la loi, un congé compensatoire entre les entreprises de spectacles qui, au total, ont des services payés.

Cette mesure, qui permettra aux intéressés de bénéficier enfin de la législation sur les congés payés.

La fin de la grève de la flature Laurent frères, à Roncq

La commission du Syndicat textile de Roncq, nous prie de publier le communiqué suivant :

Suite à la décision prise par l'assemblée générale des membres de la flature Laurent en date du vendredi 24 février dernier, l'Union patronale nous a avisé que les conditions de cette affaire ont été réglées le jeudi 2 mars à l'heure habituelle.

Trois arrêts de la Cour suprême des Etats-Unis sur des questions sociales

La Cour suprême de Washington, a rendu trois arrêts importants dans une

DERNIERE HEURE

L'exposé de M. Georges Bonnet à la Commission des affaires étrangères de la Chambre

Paris, 1^{er} mars. — Voici le communiqué de la Commission des affaires étrangères :

M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères a fait mercredi devant la Commission des affaires étrangères de la Chambre, réunie sous la présidence de M. Jean Mistler, un exposé complet de la situation extérieure.

En ce qui concerne la situation politique en Extrême-Orient, il a rappelé la démarche effectuée par l'ambassadeur de France à Tokio pour protester contre l'occupation de l'île d'Hainan.

Il a précisé l'état actuel des rapports franco-italiens.

Rappelant les déclarations de M. Neville Chamberlain à la Chambre des Communes et de Lord Halifax à la Chambre des lords, il a montré que jamais la solidarité franco-britannique ne s'était manifestée avec plus de force.

Le ministre des Affaires étrangères s'est ensuite étendu longuement sur les affaires d'Espagne et sur les conditions dans lesquelles le gouvernement de Burgos avait été reconnu « de jure » le nombre total des pays ayant procédé à cette reconnaissance est de ce jour de vingt-six.

M. Georges Bonnet a exposé à la Commission des Affaires étrangères qu'il avait eu lieu entre lui et le président Azana ainsi qu'avec M. Negrin et M. Del Vayo.

Il a donné lecture de la réponse faite par le général Franco au gouvernement britannique et au gouvernement français en ce qui concerne l'indépendance de l'Espagne et les mesures de représailles.

M. Georges Bonnet a marqué les heureux résultats de la mission confiée par M. Léon Bérard auprès du gouvernement de Burgos.

Les échanges de vues qui ont eu lieu dans une atmosphère de franchise cordiale ont permis aux deux gouvernements d'aboutir à un accord sur les questions qui les intéressent. Les deux gouvernements ont, en particulier, affirmé leur volonté commune d'établir entre eux des rapports amicaux et de bon voisinage.

Le ministre des Affaires étrangères a aussi marqué l'état satisfaisant des relations avec les autres puissances et notamment avec la Pologne.

M. G. Bonnet a répondu ensuite à diverses questions de MM. Péri, Bergey, de Kérillis, Bastid, de la Ferronnays, Yvon Delbos, Kléber, Bonte, Grumbach, P.-E. Flaudin, Ybarnegaray, Grenier, Bibié, Xavier Vallat.

Le ministre des Affaires étrangères a signalé en ce qui concerne l'île d'Hainan que nous avons envoyé sur les lieux un navire de guerre et que les Etats-Unis d'Amérique ont pris la même initiative.

M. Georges Bonnet a démenti de nouveau qu'aucune personnalité privée ait été chargée d'une mission quelconque à Berlin et à Rome.

Dans la nuit, la note suivante était communiquée à la presse :

« L'exposé que M. G. Bonnet a fait cet après-midi devant la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés, a été très fidèlement reproduit par le communiqué officiel publié à l'issue de l'audition du ministre des Affaires étrangères. »

Le parti radical est unanime à approuver la politique de M. Daladier

Paris, 1^{er} mars. — Le bureau du Parti radical et radical-socialiste s'est réuni ce matin à la présidence de M. Louis Ripault, vice-président, maître de Châteaufort.

M. Pierre Mazé, secrétaire général, a donné lecture de nombreux ordres du jour émanant de fédérations départementales et coloniales et de comités locaux qui, tous approuvent la politique suivie par M. Edouard Daladier, ministre des Affaires étrangères.

Le bureau s'est félicité de cette unanimité du Parti radical derrière son chef à qui la Fédération de la Seine, elle-même longtemps attachée à la formule du Rassemblement populaire, vient de voter un ordre du jour de confiance.

Un Office central pour l'émigration juive est créé à Berlin

Berlin, 1^{er} mars. — Une information de source allemande destinée à l'étranger confirme la création à Berlin d'un office central pour l'émigration juive.

Cet office sera chargé de régler toutes les formalités résultant des demandes d'émigration présentées par les Israélites allemands. Il sera placé sous le contrôle de la volonté du personnel.

Il a été convenu avec la communauté culturelle israéliite que les demandes d'émigration seront délivrées par l'office central qui convoquera les intéressés pour le règlement des formalités nécessaires.

Il a été recommandé à la communauté israéliite de ne faire parvenir chaque jour qu'un nombre déterminé de demandes d'émigration afin de permettre à l'office central d'éviter un ajournement trop long des requêtes.

Huit nazis auraient été arrêtés pour espionnage aux Etats-Unis

Parmi eux, figurait un ami intime du Führer.

New-York, 1^{er} mars. — Le « New-York Times » annonce que huit nazis ont été arrêtés sous l'inculpation d'espionnage, notamment le baron Heinrich von Holle-Neuffer, beau-frère du chef de la police berlinoise et ami intime de M. Hitler.

La décision est accordée à Motte; une partie de la somme de 100 millions de francs est acquittée à la suite de la décision.

Pour nous, le verdict est absolument juste et c'est sans le sentiment de non-brut managé, boursier et officieux détraqué, que nous sommes interrogés.

Motte suit et place une rude série. Verbeeren flotte, mais se ressaisit avant le goûg.

Le combat manque de se terminer avant la fin, au 10^e et dernier round. Un puissant direct du gauche Verbeeren, qui s'accroche aux cordes et ne reprend le combat qu'au compte de 8. Le Belge flotte jusqu'à la fin de la reprise, mais termine courageusement, assurant encore plusieurs points.

La décision est accordée à Motte; une partie de la somme de 100 millions de francs est acquittée à la suite de la décision.

Pour nous, le verdict est absolument juste et c'est sans le sentiment de non-brut managé, boursier et officieux détraqué, que nous sommes interrogés.

Il n'y a pas de malaise alsacien devant la Commission d'Alsace-Lorraine de la Chambre

Paris, 1^{er} mars. — La Commission d'Alsace-Lorraine de la Chambre, réunie sous la présidence de M. Maurice Volzin, a entendu M. Camille Chautemps, vice-président du Conseil, chargé des affaires d'Alsace et de Lorraine qui lui a fait un large exposé de la politique suivie par le gouvernement dans les trois départements recouvrés.

M. Camille Chautemps s'est étendu avec force contre les campagnes de presse qui, tant en France qu'à l'étranger, ont exploité des difficultés inhérentes à la nature des choses pour mettre en relief le « malaise » alsacien et pour en faire une arme de propagande internationale.

« A la vérité, nul n'a le droit, a-t-il dit, de douter du profond et définitif attachement de l'immense majorité des populations alsaciennes et lorraines à la patrie française et s'il existe bien certaines propagandes d'inspiration étrangère, elles ne sont que le fait de minorités infimes. »

Le ministre a analysé les causes historiques et psychologiques qui concourent à créer dans les départements frontiers, certaines difficultés économiques, politiques, économiques ou administratives et il a exprimé sa conviction que, par un grand effort réciproque de bonne volonté de la part des populations et de vigilance de la part des pouvoirs publics, tous les obstacles doivent être aisément surmontés.

Sur les questions d'ordre économique, M. Camille Chautemps a donné des renseignements précis concernant les grands travaux prévus en Alsace et en Moselle. Il a indiqué que les représentants de l'Alsace et de la Moselle étaient désormais consultés à l'occasion de toutes les négociations internationales des comptes d'intérêt des trois départements.

Sur les questions d'ordre administratif, après avoir souligné que des réformes importantes avaient été réalisées au cours de ces derniers mois, notamment l'introduction de la législation française d'assistance, M. Camille Chautemps a donné des précisions concernant l'organisation de la défense passive et les nouveaux plans d'évacuation de la population civile.

Il a signalé aussi que la question des impôts locaux faisait actuellement l'objet d'assurances. M. Camille Chautemps a donné des précisions concernant l'organisation de la défense passive et les nouveaux plans d'évacuation de la population civile.

Il a signalé aussi que la question des impôts locaux faisait actuellement l'objet d'assurances. M. Camille Chautemps a donné des précisions concernant l'organisation de la défense passive et les nouveaux plans d'évacuation de la population civile.

Il a signalé aussi que la question des impôts locaux faisait actuellement l'objet d'assurances. M. Camille Chautemps a donné des précisions concernant l'organisation de la défense passive et les nouveaux plans d'évacuation de la population civile.

Il a signalé aussi que la question des impôts locaux faisait actuellement l'objet d'assurances. M. Camille Chautemps a donné des précisions concernant l'organisation de la défense passive et les nouveaux plans d'évacuation de la population civile.

Il a signalé aussi que la question des impôts locaux faisait actuellement l'objet d'assurances. M. Camille Chautemps a donné des précisions concernant l'organisation de la défense passive et les nouveaux plans d'évacuation de la population civile.

Il a signalé aussi que la question des impôts locaux faisait actuellement l'objet d'assurances. M. Camille Chautemps a donné des précisions concernant l'organisation de la défense passive et les nouveaux plans d'évacuation de la population civile.

Il a signalé aussi que la question des impôts locaux faisait actuellement l'objet d'assurances. M. Camille Chautemps a donné des précisions concernant l'organisation de la défense passive et les nouveaux plans d'évacuation de la population civile.

Il a signalé aussi que la question des impôts locaux faisait actuellement l'objet d'assurances. M. Camille Chautemps a donné des précisions concernant l'organisation de la défense passive et les nouveaux plans d'évacuation de la population civile.

Charles Sys déclare forfait et le Roubaisien Jean Motte champion de Belgique des poids lourds

Bruxelles, 1^{er} mars. — Cascades de forfaits et de modifications au programme de la réunion de mercredi au Cirque royal de Bruxelles. Passons sur les absences et citons l'abstention de Charles Sys qui devait rencontrer le Roubaisien Jean Motte. L'ordre avait été un crachement de sang dans la matinée et il préféra s'abstenir.

On oppose le Nordiste au Carolorien Verbeeren. Motte ne pourra pas changer car si Sys est champion de Belgique des poids mi-lourds, Verbeeren est l'authentique détenteur du titre national des poids lourds et le Nordiste lui rendait plus de 7 kilos.

Malgré cela, Motte a remporté une belle, équilibrée et sympathique victoire, causant une excellente impression surtout dans la seconde partie du combat. Quant à Motte, il a été très satisfait de son combat et a touché un champion de Belgique à la dernière reprise.

Verbeeren (92 kilos) a triple avantage du poids, de la taille et de l'allonge. Les premiers rounds sont peu animés, les adversaires boxant avec prudence. Quelques échanges cependant au cours desquels Motte place plusieurs crochets secs, mais Verbeeren réussit deux belles séries et touche d'un uppercut. Le combat s'anime à la 4^e reprise. Motte devient plus agressif. Il dirige la face du Belge, puis les boxeurs entrent en corps à corps et le Français accule dans les cordes se couvrent.

Au 5^e round, Motte place plusieurs crochets secs et Verbeeren se laisse aller à riposter par des directs et des crochets à la face, mais le Belge ne suit guère ses coups.

Bataille furieuse au 6^e round, le Nordiste fait le forcing et accélère l'allure du combat, encouragé par la foule. Motte prend alors l'initiative du match. Il boxe des deux poings, avec adresse, puissance et rapidité et frappe au visage ainsi qu'au corps.

Au 7^e round, Verbeeren souffre débordé par la violence de son adversaire, saigne de la bouche. Au 8^e round, le Belge a une réaction, mais elle ne dure guère, et Motte revient fort agress